



2024

Rapport annuel

Sur le prix et la qualité
du service public en
matière de prévention
et de gestion des déchets
ménagers et assimilés

TABLEAU RI 02
JOURNAUX, REVUES
MAGAZINES

néos

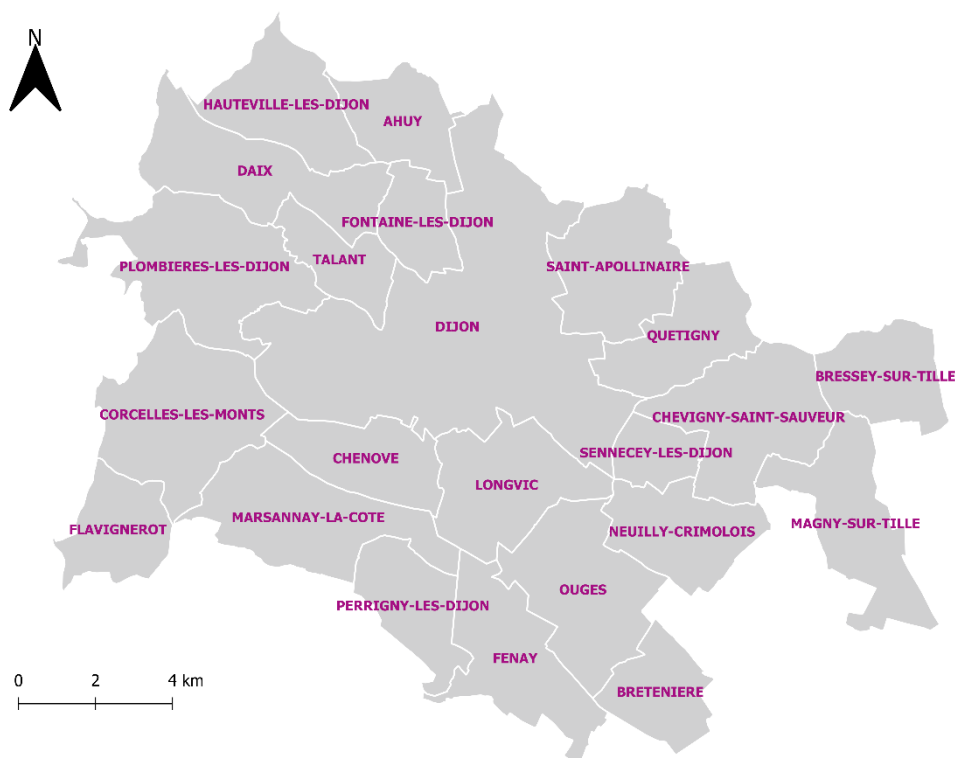
Dijon s'engage



Dijon métropole	1
Temps forts 2024.....	8
Prévention	15
Collecte.....	23
Traitement	34
Indicateurs financiers	41
Annexes.....	48

Dijon métropole

LE TERRITOIRE DE DIJON METROPOLE



Dijon métropole regroupe 23 communes pour une population de 262 311 habitants (INSEE, 2023). Malgré une dominante urbaine, plusieurs zones présentent des caractéristiques rurales jusqu'à urbaines denses, générant ainsi des performances différentes selon les secteurs.

Dijon métropole gère pour le compte de ses communes membres les compétences prévention, collecte, tri et traitement des déchets.

262 311 habitants (source INSEE)

23 communes adhérentes

73% de taux d'habitat vertical

LA DIRECTION VALORISATION DES DECHETS



La direction Valorisation des déchets est rattachée à la Direction Générale Déléguée Espace Public et Cadre de Vie de Dijon métropole.

Cette direction agit sur des missions variées dont notamment la mise à disposition des contenants de collecte et de composteurs individuels, la collecte des différents flux de déchets ainsi que le pilotage des projets relatifs à l'économie circulaire. Elle gère également les contrats de collecte des gros producteurs d'ordures ménagères. Une partie de ces compétences sont déléguées via des contrats de prestation.

Une fois collectés, les déchets sont envoyés vers des filières de traitement diverses, parmi l'Unité de Valorisation Energétique (UVE), le centre de tri, les plateformes de compostage et de stockage du verre ou les déchetteries des particuliers.

51 employés au sein de la Direction Valorisation des déchets

112,75 jours de formation dispensés aux agents de Dijon métropole dans le cadre du plan de formation (CACES®, conduite de chaufferie vapeur ou eau surchauffée exploitées, intégration, habilitations, SST, sécurité au travail, égalité/diversité, gestion des conflits, préparation à des concours, ...)

LES MISSIONS ET COMPETENCES



Organiser, gérer

Dijon métropole dispose des compétences prévention, tri, collecte, élimination et valorisation des déchets des ménages de ses 23 communes membres.

La gestion multi-filières des déchets du territoire représente un point essentiel pour la collectivité et pour la qualité de vie de ses habitants. Dijon métropole assure en régie la gestion de l'unité de valorisation énergétique. La collecte et le tri des déchets sont réalisés par des prestataires de services.

Former, informer

La Direction Valorisation des déchets réalise des actions de communication en lien avec la prévention, la collecte et le tri des déchets. Dix ambassadeurs du tri et de la prévention sont régulièrement présents sur le terrain. Parmi leurs missions, ils sensibilisent les habitants à la qualité du tri en porte-à-porte, forment au compostage, animent des ateliers auprès des écoles et organisent diverses manifestations tout au long de l'année.

Collecter, traiter, valoriser

La collecte, le traitement et la valorisation des déchets sont assurés par Dijon métropole pour les 262 311 habitants des 23 communes qui la composent. D'autres collectivités lui ont confié, via un marché ou une entente territoriale, le traitement de leurs déchets ménagers ou assimilés.



Partager, développer

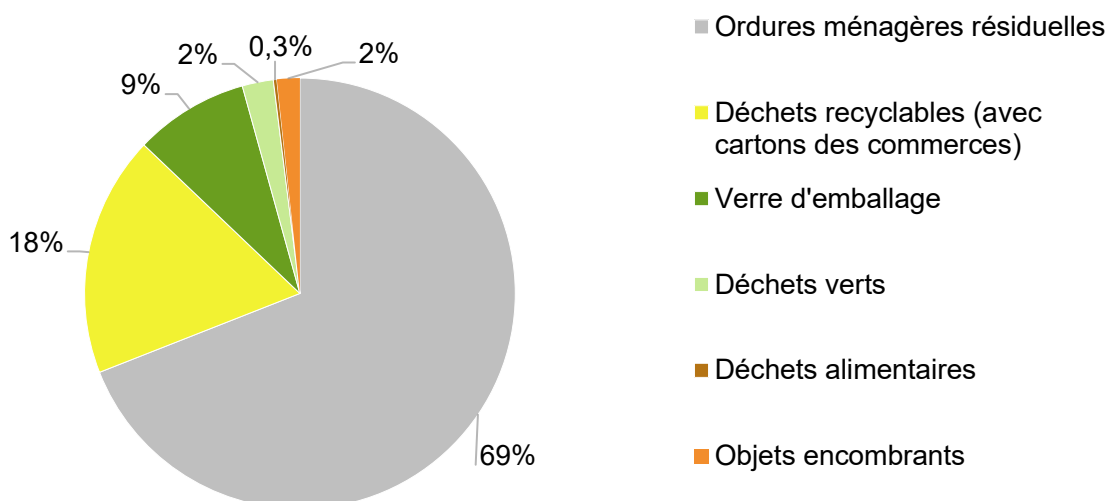
La participation de Dijon métropole aux différents réseaux régionaux et nationaux (ADEME, AMORCE, le Centre National du Recyclage, France Urbaine...) permet un partage d'expériences facilité avec d'autres territoires.

LES CHIFFRES CLES



Les déchets ménagers et assimilés¹ collectés

83 382 tonnes de déchets ménagers et assimilés collectés sur le territoire de Dijon métropole (hors déchetteries)



¹ Les déchets ménagers et assimilés comprennent les ordures ménagères et assimilées complétées des objets encombrants, des déchets verts et des déchets des déchetteries (hors gravats, verre, réemploi et sapins)

Production d'ordures ménagères et assimilées²

80 005 t

Total des ordures ménagères et assimilées collectées

- 11 521 t

Baisse des tonnages collectés par rapport à 2010

308 kg/hab.

Production par habitant
(moyenne nationale ADEME en URBAIN à 352 kg/hab./an)

- 17,9%

Baisse de la quantité collectées par habitant par rapport à 2010

Production de déchets en tonnes

	2020	2021	2022	2023	2024
Ordures Ménagères Résiduelles (OMR)	61 318	62 285	61 002	57 744	57 562
Emballages (hors verre) + papiers	12 892	13 085	12 665	12 975	13 732
Cartons commerciaux	1 205	1 344	1 310	1 262	1 339
Verre d'emballage	7 374	7 437	7 379	7 249	7 152
Déchets alimentaires	81	103	117	166	220
Sous-total Ordures Ménagères et Assimilées (OMA)	82 870	84 254	82 473	79 396	80 005
Encombrants	1 887	1 777	1 556	1 449	1 428
Déchets verts	1 669	1 803	1 526	1 621	1 949
Déchetteries (hors gravats, verre, réemploi, sapins)	21 736	23 818	22 226	21 900	24 586
Total Déchets Ménagers et Assimilés (DMA)	108 163	111 653	107 781	104 366	107 968

² Les Ordures Ménagères et Assimilées sont des déchets issus de l'activité domestique quotidienne des ménages et des déchets des activités économiques qui sont collectés hors déchetteries, dans les mêmes conditions que ceux des ménages. Cela comprend les ordures ménagères résiduelles (OMR), les emballages et papiers, le verre, les déchets alimentaires et les papiers et cartons commerciaux.

Production de déchets par habitant en kg/an

	2020	2021	2022	2023	2024
Ordures Ménagères Résiduelles (OMR)	240,7	242,6	235,5	223,5	221,5
Emballages (hors verre) + papiers	50,6	51,0	48,9	50,2	52,8
Cartons commerciaux	4,7	5,2	5,1	4,9	5,2
Verre	29,0	29,0	28,5	28,1	27,5
Déchets alimentaires	0,3	0,4	0,5	0,6	0,8
Sous-total Ordures Ménagères et Assimilées (OMA)	325,4	328,1	318,4	307,3	307,9
Encombrants	7,4	6,9	6,0	5,6	5,5
Déchets verts	6,6	7,0	5,9	6,3	7,5
Déchetteries (hors gravats, verre, réemploi et sapins)	85,3	92,8	85,8	84,8	94,6
Total Déchets Ménagers et Assimilés (DMA)	424,7	434,8	416,2	404,0	415,5

Les temps forts 2024

PROJET DE MODERNISATION DE L'UVE

Dijon métropole exploite en régie une Unité de Valorisation Énergétique (UVE), depuis sa mise en service en 1975. Le site traite les déchets de près de 500 000 habitants, soit plus de 93% de la population de la Côte d'Or. Il est un outil stratégique pour la gestion des déchets ménagers, mais aussi pour la décarbonation du territoire grâce à la



chaleur qu'il délivre annuellement au réseau de chaleur urbain (RCU) de la métropole et grâce à l'énergie électrique produite. L'UVE a constamment évolué au cours du temps, afin de rester une installation performante. Par un vote historique du Conseil métropolitain en décembre 2024, Dijon métropole a lancé un projet de modernisation du site d'ampleur, visant à :

- Améliorer les performances environnementales du site, notamment par la réduction de la consommation des ressources, telles que l'eau et le gaz,
- Renforcer son rôle de premier fournisseur d'énergie auprès des réseaux de chaleur urbains (RCU), grâce une hausse de l'ordre de 50% de la production de chaleur globale du site,
- Conforter les besoins locaux de traitement des déchets et les besoins de solidarité régionale, avec une projection du site dans les prochaines années.

Le coût total du projet a été évalué à 183 millions d'euros TTC et doit se réaliser entre 2025 et 2031, sans interruption de traitement des déchets et ni de la livraison de chaleur sur le RCU.

Rendez-vous en 2031, avec un site qui à terme sera parmi les plus performants du genre en Europe !

140 000 tonnes de déchets valorisés, soit 500 000 habitants de la Côte d'Or

Jusqu'à 37 GWh d'énergie électrique produite, soit 3 fois la consommation annuelle du tramway

150 GWh de chaleur délivrée au RCU, soit le besoin en chauffage de 14 000 logements

Un site fonctionnant **7J/7, 24h/24**

42 agents assurant son fonctionnement quotidien

FAMILLE ZERO DECHET



Dijon métropole a organisé son premier défi « Famille zéro déchet », du 30 juin 2024 au 11 janvier 2025. Des foyers volontaires ont été accompagnés par les ambassadeurs du tri de Dijon métropole.

Pendant le défi, des ateliers collectifs et des rendez-vous individuels ont été réalisés, et 4 composteurs individuels ont été installés pour promouvoir la gestion durable des déchets. Un groupe de discussion en ligne a

été mis en place et a connu une participation active, avec 12 vidéos informatives et 25 liens remplis d'astuces utiles partagés. Les familles ont activement échangé, et certains membres ont eu des discussions régulières avec les ambassadeurs du tri, particulièrement durant les fêtes, enrichissant continuellement le groupe.

Les thèmes abordés étaient variés : réemploi, réparation, seconde main, troc, utilisation de contenants réutilisables, anti-gaspillage alimentaire, tri des déchets, achats en vrac et de saison, et cuisine maison avec des produits locaux. Les participants ont également appris à fabriquer leurs propres produits ménagers et d'hygiène, à désencombrer leur domicile et à faire des dons. Des ateliers créatifs, comme la fabrication de décorations et de bee wrap et l'apprentissage de la technique du furoshiki, ont été proposés.

En conclusion, bien que la réduction des emballages ait représenté un défi, les familles ont adopté de nouvelles habitudes durables, telles que la fabrication de produits d'entretien, l'achat en vrac et le réemploi. Une amélioration notable du tri des déchets a été observée. L'intérêt pour les rendez-vous individuels et la communication via les réseaux sociaux a été manifeste, avec un fort engouement pour les vidéos « Tutos » réalisées par les ambassadeurs du tri. Le bilan met en lumière les efforts et l'engagement des familles, ainsi que les succès obtenus dans l'adoption de pratiques plus durables.

Une seconde édition verra le jour en 2025.

12 foyers qui se sont portés volontaires pour participer au défi

19 ateliers organisés, sur des thématiques diversifiées

23 rendez-vous individuels mis en place

LA GESTION DES DECHETS ALIMENTAIRES

Depuis le 1er janvier 2024, la loi impose aux Collectivités de proposer aux habitants des solutions de tri des déchets alimentaires. Dijon métropole propose des solutions de tri adaptées à chacun, selon son type d'habitat et ses besoins, afin d'assurer une desserte complète de l'ensemble du territoire de Dijon métropole.

Le compostage individuel : Des composteurs individuels de 400 L sont mis à disposition des habitants de la métropole gratuitement depuis le 1er avril 2024, sous réserve notamment de disposer d'un jardin ou d'un espace extérieur privé. En 2024, 1 780 composteurs ont été mis à disposition gratuitement, soit plus de trois fois plus qu'en 2023. Depuis 2001, 16 028 composteurs ont été distribués, ce qui représente 41 % des foyers en habitat individuel équipés.



Le compostage partagé : Ce dispositif est à destination des habitants qui souhaitent pratiquer collectivement le compostage au sein de leur résidence, entreprise ou quartier afin de favoriser le lien social. À fin 2024, 118 sites ont été implantés sur le territoire métropolitain, soit 8 % des foyers en appartement sur le territoire de la métropole desservis par un site de compostage partagé.

Les bornes de tri des déchets alimentaires : Il s'agit d'un dispositif complémentaire déployé progressivement, de 2024 à 2026, sur les 23 communes de Dijon métropole. Il fait suite à la phase d'expérimentation menée entre mai 2023 et décembre 2023. Les bornes sont à destination des habitants qui ne peuvent pas avoir recours au compostage individuel ou partagé, afin que 100 % du territoire soit desservi par une solution de tri adaptée à la typologie de l'habitat. À fin 2024, 306 bornes ont été installées sur le territoire soit 31 % de la population de la métropole qui a accès à une borne de tri à proximité de son habitation.



Le contenu des bornes est collecté chaque semaine, et elles sont nettoyées fréquemment grâce à un système de lavage en circuit fermé permettant de réutiliser l'eau. Les déchets alimentaires collectés sont transformés en compost via une compostière industrielle. Celui-ci est ensuite utilisé par une vingtaine d'agriculteurs locaux, pour enrichir les sols et produire de nouvelles denrées. Pour compléter la desserte du territoire, une collecte spécifique pour l'hypercentre de Dijon a lieu lors de trois permanences hebdomadaires de 2h (sur les places Saint-Michel et Saint-Bernard).

Dans le cadre du développement des dispositifs de tri des déchets alimentaires, Dijon métropole a signé une nouvelle convention avec l'association Arborescence, s'inscrivant dans la continuité du partenariat avec cette dernière. Son rôle essentiel permet de renforcer les actions de sensibilisation, d'accompagnement et de formation des habitants au compostage et aux pratiques de jardinage au naturel.

La mise en place de ces dispositifs est également soutenue par l'ADEME, dans le cadre du Fonds vert – France Nation Verte. Cela permet à Dijon métropole de continuer à développer des solutions efficaces et adaptées pour une gestion optimisée des déchets alimentaires au service de ses habitants et de l'environnement.

118 sites de compostage partagé implantés sur le territoire

220 tonnes collectées et donc évitées dans les ordures ménagères

306 bornes de tri des déchets alimentaires déployées sur le territoire

41% des foyers en habitat individuel possèdent un composteur mis à disposition par la collectivité

UNE ANNEE 2024 RICHE EN EVENEMENTS



Janvier

Visite du nouveau centre de tri

Dans le cadre du programme « Citoyens et curieux » une visite du nouveau centre de tri inauguré en 2023 a été organisée. 176 habitants de Dijon métropole ont pu découvrir le tri des déchets recyclables.

Signature de la convention du plan de lutte contre les déchets abandonnés

Dijon métropole a signé avec CITEO un plan de lutte contre les déchets abandonnés. Ce plan permet de reverser aux communes de la métropole des subventions qui permettent de financer des actions de prévention, de nettoyage et de ramassage des déchets d'emballages abandonnés sur l'espace public.

Juin

Mise en service de la double pesée automatique à l'UVE

L'Unité de Valorisation Énergétique a réalisé d'importants travaux en 2024 pour sécuriser le déplacement des véhicules sur site (avec la séparation des flux entre véhicules légers et poids lourds), ainsi qu'avec la mise en service d'une pesée des déchets entrants 100% automatisée.

Juillet

Rénovation du système de convoyage des DASRI

Mis en service en 2007 sur l'UVE, les rails et crémaillères pour assurer le convoyage des déchets DASRI (Déchets d'Activité de Soins à Risques Infectieux) vers les fours d'incinération de l'UVE, ont été entièrement remplacés lors d'un arrêt technique de 3 semaines.

Remplacement du QUENCH LIGNE 2

Le QUENCH est un équipement essentiel pour assurer le traitement des fumées issues de l'incinération des déchets de l'UVE. Après la ligne 1 en 2023, cet équipement a été remplacé en 2024 sur la ligne 2 ; il a fallu l'intervention d'une grue de 120 tonnes et 5 jours d'arrêt pour réaliser ce chantier hors norme.

Octobre

Novembre

Economie circulaire : Label Territoire Engagé pour la Transition Ecologique

Suite à l'adoption de son Plan Climat et Biodiversité en septembre 2024, Dijon métropole travaille sur le renforcement des coopérations avec les acteurs du territoire pour atteindre les objectifs fixés. Ainsi en novembre 2024, Dijon métropole a signé un contrat d'objectif et d'actions sur 4 ans avec l'ADEME, basé sur les deux référentiels « Economie Circulaire » et « Climat Air Energie » du programme Territoire Engagé pour la Transition Ecologique (TETE).

Le service Valorisation des déchets est en charge de la mise en place du référentiel « Economie Circulaire » qui a pour but, à travers une démarche d'amélioration continue, d'aider la Collectivité à faire un état des lieux de sa politique, définir une stratégie d'actions, suivre et évaluer la performance globale de la politique territoriale économie circulaire.

Un diagnostic sera ainsi réalisé en 2025, afin d'évaluer la collectivité, pour ensuite établir un programme d'actions qui sera suivi et évalué de 2026 à 2028.

Réduire et valoriser

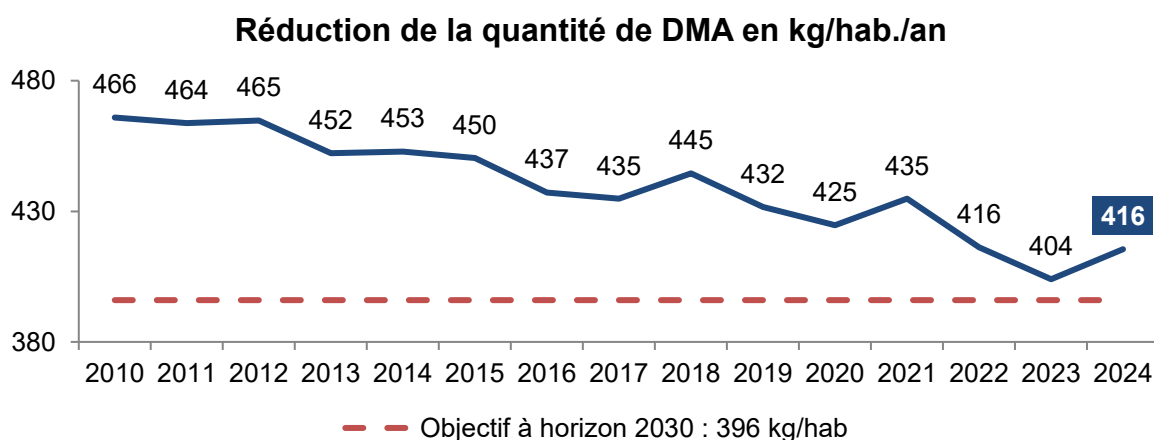
REDUIRE LA QUANTITE DE DECHETS MENAGERS ET ASSIMILES



« Le meilleur déchet est celui que l'on ne produit pas ! »

La prévention constitue le socle de l'économie circulaire et d'une politique plus durable de sobriété.

Ainsi, l'objectif fixé par la loi AGEC de réduire de 15% la quantité de Déchets Ménagers et Assimilés (DMA¹) produits par habitant entre 2010 et 2030 est en bonne voie. Après une forte baisse entre 2021 et 2023, la quantité de DMA a de nouveau augmenté en 2024 (412 kg/hab./an). Cette hausse est majoritairement liée à une augmentation des tonnages de recyclables et de déchets collectés en déchetteries entre 2023 et 2024.



¹ DMA : Déchets Ménagers et Assimilés (hors gravats) sur la base de la population SINOE

De multiples actions sont déployées, pour permettre l'atteinte des objectifs :

- Sur le site internet **www.trionsnosdechets-dijon.fr.**, une **donnerie en ligne** facilite le don ou la récupération des objets d'autres habitants, et permet de prendre rendez-vous avec le service de collecte des objets encombrants lors de la création de l'annonce, dans le cas où l'objet ne trouverait pas preneur.
- Afin de prolonger la durée de vie des produits, Dijon métropole souhaite **promouvoir le réemploi**. La collectivité a signé une convention avec la Recyclade, association qui collecte, valorise et vend les objets destinés à être jetés, et avec Bocaux&co qui promeut le réemploi des bocaux.
- Des ateliers upcycling ont été organisés (atelier couture, fabrication d'horloges à partir de vinyles...), ainsi que deux **cafés réparation** avec La Recyclade à l'espace Baudelaire (Dijon) et à la maison Phare (Dijon). Des habitants de la métropole sont venus sur rendez-vous avec leur petit appareil électrique et électronique afin d'apprendre à diagnostiquer la panne et à le réparer si possible.
- Pour **détourner le flux de textiles** présent dans les ordures ménagères en privilégiant leur valorisation via des filières de réemploi ou de recyclage, **93 points de collecte** sont en place sur le territoire et environ 4,0 kg de textiles par habitant ont été collectés en 2024. La majorité des points de collecte sont gérés par le Relais Bourgogne.
- Les ordures ménagères produites sur Dijon métropole contiennent en moyenne 22% de biodéchets (MODECOM 2020). **Détourner les déchets alimentaires** des ordures ménagères passe par le développement du compostage individuel, du compostage partagé et des bornes de tri pour les déchets alimentaires.
- De nombreuses **animations autour du compostage** et du jardinage au naturel ont été organisées en 2024 : 2 distributions de broyat de bois, 3 séances sur l'initiation au compostage et 2 initiations au lombricompostage, une fête nature et une animation pour la **Semaine Européenne de la Réduction des Déchets**.
- Pour faciliter l'organisation d'événements éco-responsables, Dijon métropole et ENVIE 2E Bourgogne mettent à disposition des **gobelets réutilisables**. Cette prestation est financée par Dijon métropole dans le cadre d'un marché public.

-10,5% déchets ménagers assimilés produits par habitant depuis 2010

2 250 heures d'animation consacrées au compostage et à la sensibilisation au jardinage au naturel

40 000 gobelets financés par Dijon métropole pour le fonctionnement du service

AUGMENTER LE RECYCLAGE ET LA VALORISATION



A l'échelle nationale, la loi AGEC fixe un objectif général spécifique pour les déchets ménagers et assimilés de **valorisation matière ou organique et de valorisation énergétique**.

L'extension des consignes de tri



Le plastique à usage unique est présent à outrance dans notre quotidien. On connaît aujourd'hui à la fois le coût environnemental de sa mauvaise gestion, mais aussi les potentielles économies de ressources grâce à son recyclage. Il est donc primordial de limiter sa consommation, de continuer à améliorer sa collecte sélective, et d'optimiser son tri pour pouvoir mieux le recycler.

La **simplification du geste de tri et des consignes** de tri des emballages ménagers plastiques à l'échelle nationale a été promue par la LTECV. Sur le territoire de Dijon Métropole, l'extension des consignes de tri a été mise en place au 1^{er} janvier 2023.

Cette évolution a entraîné une communication massive sur la simplification du geste de tri afin d'encourager les habitants de la métropole à déposer dans leur bac jaune, en plus du papier, l'ensemble des emballages qu'ils soient en carton, métallique ou en plastique, afin de recycler ces flux qui n'étaient pas encore pris en compte jusqu'alors.

Augmenter la valorisation organique

La gestion des déchets organiques est un véritable enjeu pour faire progresser ce taux de valorisation pour Dijon métropole. Le déploiement des bornes de tri sur l'espace public pour les habitants ne pouvant pas avoir recours au compostage individuel ou au compostage partagé vise à faire progresser ce taux, tout en répondant à la réglementation de tri à la source des biodéchets en place depuis le 31 décembre 2023.

50,9% de taux de valorisation matière et organique

en 2024 avec mâchefers, 41% sans mâchefers pour un objectif de 65% en 2036

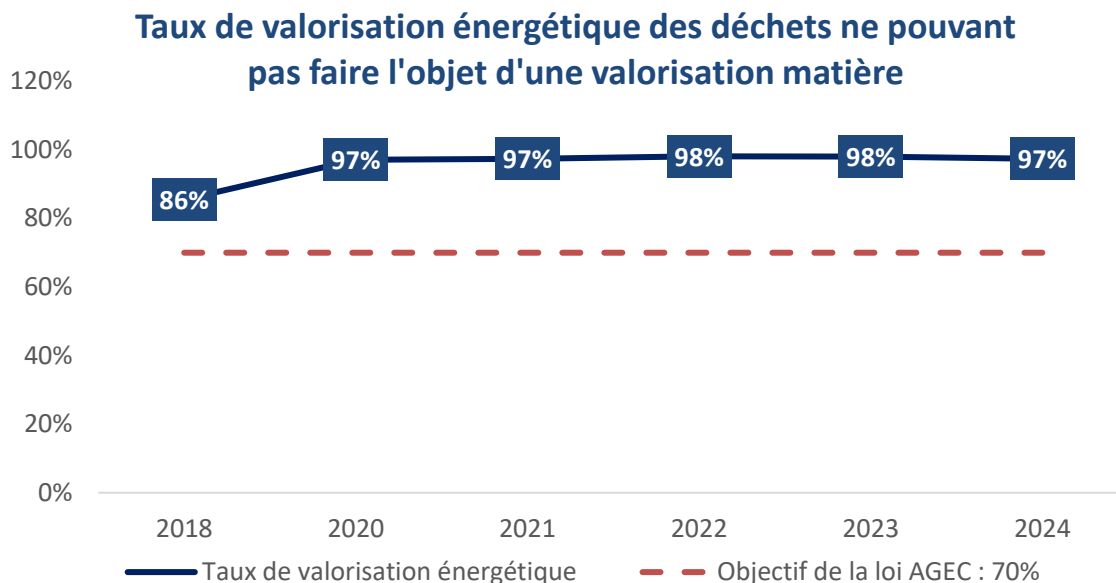
60% de taux de valorisation matière et organique

visé en 2030 pour répondre à l'objectif fixé par la loi AGEC



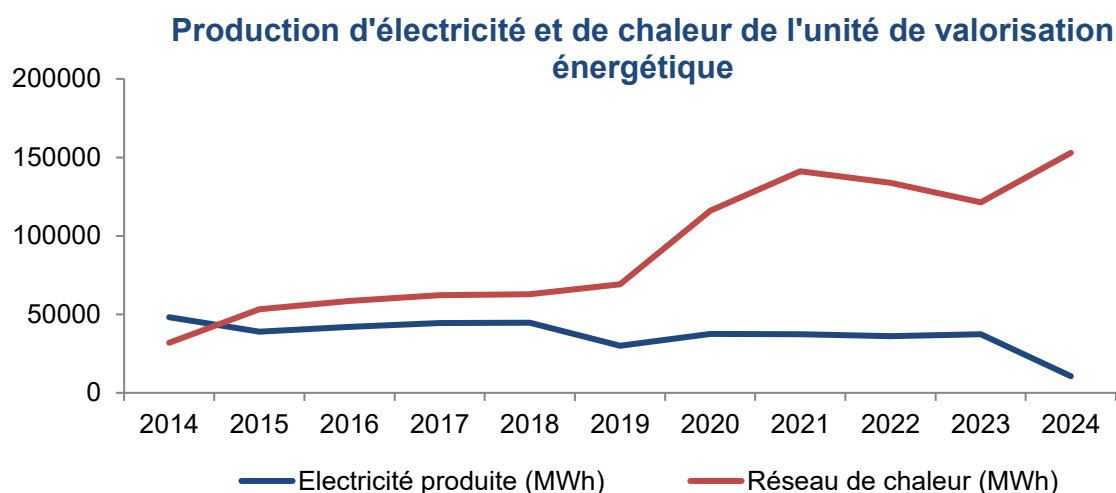
Augmenter la valorisation énergétique

Développer la valorisation énergétique des **déchets qui ne peuvent pas faire l'objet d'une valorisation matière** est également une des ambitions réaffirmées par la loi AGECL, qui fixe un objectif de valorisation énergétique de 70 % pour ces déchets.



Une énergie décarbonée !

Les travaux engagés en 2019 à l'Unité de Valorisation Énergétique ont contribué à partir de 2020 à augmenter la production de chaleur et donc à faire évoluer nettement le taux de valorisation énergétique des déchets produits.



152,89 GWh thermiques d'énergies valorisées sur le réseau en 2024

10,62 GWh d'électricité produite en 2024

Les objectifs à horizon 2030

INFORMER ET DONNER LES CLES POUR AGIR



En complément d'un numéro vert (0 800 12 12 11), une application, **MonServiceDéchets**, aide au quotidien les usagers de la métropole dans la gestion de leurs déchets, avec les consignes de tri, les points d'apport et les déchetteries de proximité, ainsi que des conseils sur la réduction des déchets. Cette application unique permet d'interagir avec le service de la collecte (en cas de doute, pour toute demande, voire pour effectuer un signalement), et un simple scan du code- barres de l'emballage permet d'obtenir la consigne de tri.

107 933 visiteurs sur le site internet

16 486 appels reçus au 0 800 12 12 11

SENSIBILISER



Les ambassadeurs du tri et de la prévention des déchets réalisent des animations afin de sensibiliser les usagers aux éco-gestes du quotidien, et de les informer sur le recyclage des déchets. En 2024, **136 animations** ont été organisées (**7 181 personnes sensibilisées**).

La sensibilisation au tri des déchets recyclables passe aussi par des actions en porte-à-porte, via une distribution ciblée de flyers. En effet, la qualité du tri est vérifiée par secteur et permet de cibler les missions des ambassadeurs. En 2024, **1 784 interventions** en porte-à-porte ont été réalisées, contribuant à la baisse du taux de refus des déchets recyclables.

Sensibiliser les jeunes au tri et à la réduction des déchets est également une des actions des ambassadeurs du tri. Ainsi ils accompagnent plusieurs établissements dans leurs pratiques, comme le CROUS de Dijon, plusieurs lycées de la métropole, des écoles élémentaires et des crèches. 47 établissements bénéficient d'un accompagnement à la mise en place d'un site de compostage. En 2024, **88 animations (6 887 élèves sensibilisés)** ont été réalisées auprès des scolaires (**10 500 élèves sensibilisés** en 2023).

Pour réduire les imprimés non sollicités dans les boîtes aux lettres, la métropole met à disposition des autocollants Stop Pub. En 2024, **36,8% des boîtes aux lettres** en sont équipées ce qui est supérieur à la moyenne nationale qui est à 17%.

10 ambassadeurs du tri

7 181 personnes sensibilisées aux éco-gestes du quotidien

1 784 interventions réalisées en porte-à-porte, contribuant à la baisse du taux de refus des déchets recyclables

La collecte des déchets

LA PRECOLLECTE



Dijon métropole collecte les déchets des ménages, soit :

- Les ordures ménagères résiduelles et les déchets recyclables en porte-à-porte et en apport volontaire,
- Le verre d'emballage en apport volontaire,
- Les déchets alimentaires en apport volontaire sur une partie du territoire,
- Les objets encombrants en porte-à-porte sur rendez-vous ou lors de la collecte bimensuelle systématique effectuée dans les quartiers ANRU (Agence Nationale pour la Rénovation Urbaine),
- Les déchets verts en porte-à-porte sur abonnement.

Pour les professionnels, Dijon métropole collecte :

- Les ordures ménagères résiduelles et les déchets recyclables en porte-à-porte,
- Les cartons en porte-à-porte dans les zones d'activité économique et en centre-ville de Dijon,
- Les déchets alimentaires en porte-à-porte, en expérimentation pour certains.

144 135 bacs sur le territoire de Dijon métropole
5,9% de bacs réparés
2,6% de bacs recyclés

846 bornes sur le territoire, dont 385 appartenant aux bailleurs et Syndics
433 bornes de surface
413 bornes semi-enterrées et enterrées

LA COLLECTE



Les moyens matériels de Dijon métropole



4 bennes à hydrogène !

Dijon métropole est propriétaire des locaux et des bennes de collecte des ordures ménagères mis à disposition du prestataire de collecte. Aux 35 véhicules gasoil s'ajoutent 8 véhicules hybrides et 4 bennes de collecte propulsée à l'hydrogène.

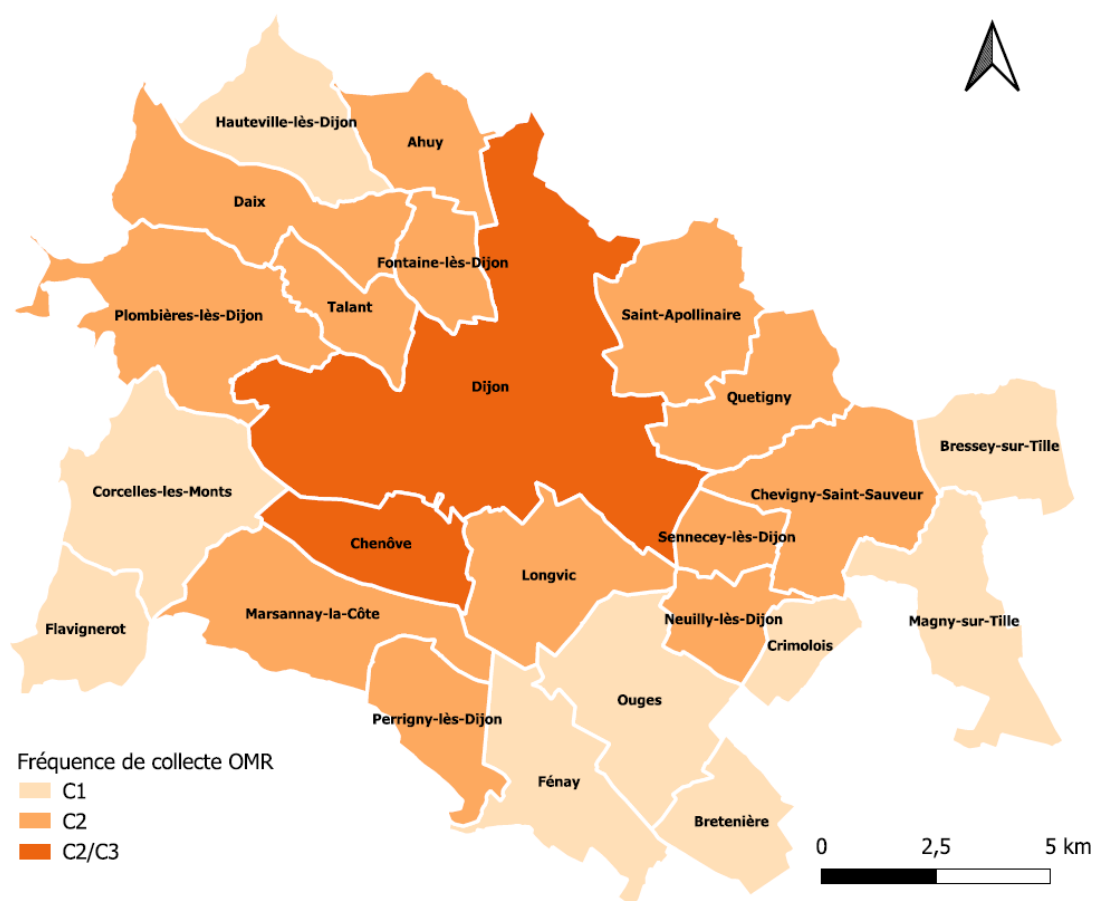
47 véhicules en service pour la collecte
754 178 km parcourus par les bennes en 2024
+2% de distance parcourue par rapport à 2023

Les ordures ménagères et assimilées

Les **Ordures Ménagères et Assimilées (OMA)** sont des déchets issus de l'activité domestique quotidienne des ménages et des déchets des activités économiques qui sont collectés hors déchetteries, dans les mêmes conditions que ceux des ménages. Cela comprend : les **ordures ménagères résiduelles (OMR)**, les **emballages et papiers**, le **verre**, les **déchets alimentaires** et les **papiers et cartons** commerciaux.

La collecte des **ordures ménagères** a lieu entre une et trois fois par semaine selon le secteur.

La collecte des **déchets recyclables** est effectuée à raison d'un passage par semaine, sauf à Corcelles-les-Monts et Flavignerot où elle a lieu tous les quinze jours.



Fréquence de collecte des Ordures Ménagères Résiduelles

Tonnages collectés (en tonnes)

	2020	2021	2022	2023	2024
Ordures Ménagères Résiduelles	61 318	62 285	61 002	57 744	57 562
Emballages (hors verre) + papiers	12 892	13 085	12 665	12 975	13 732
Cartons commerciaux	1 205	1 344	1 310	1 262	1 339
Verre d'emballage	7 374	7 437	7 379	7 249	7 152
Déchets alimentaires	81	103	117	166	220
Sous-total Ordures Ménagères et Assimilées	82 870	84 254	82 473	79 356	80 005

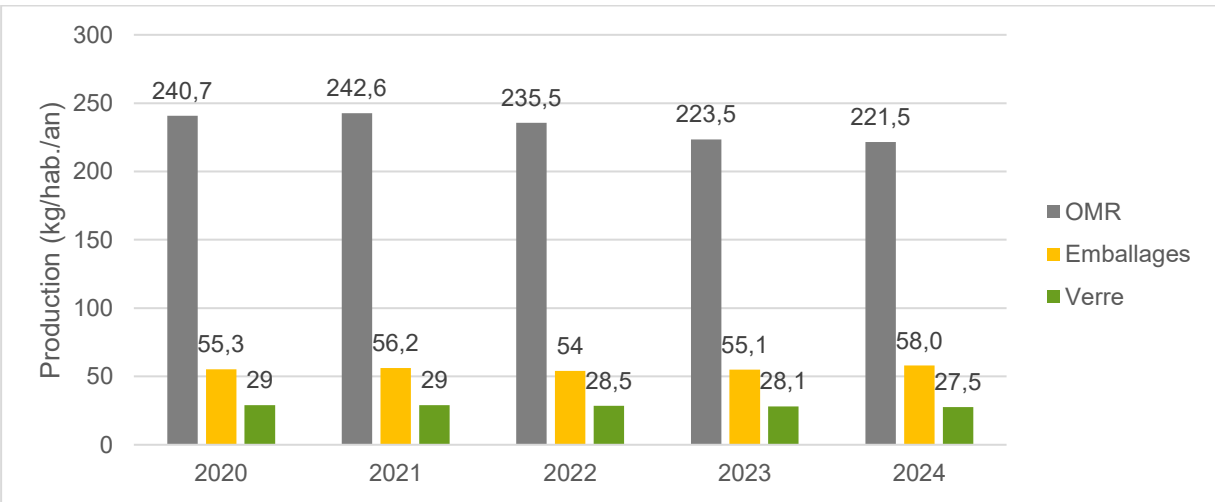
Après une baisse significative des OMA entre 2021 et 2023, les tonnages ont très légèrement augmenté en 2024. Les tonnages OMR restent néanmoins stables entre 2023 et 2024.

Une collecte des cartons à vélo est en place, depuis janvier 2021 dans les rues du Bourg et de la Liberté et depuis octobre 2021 pour le secteur des halles.

Après une phase test en 2023, la collecte séparée des déchets alimentaires ménagers est en cours de déploiement sur l'année 2024. Les quantités collectées seront amenées à augmenter dans les années à venir, au profit d'une diminution des OMR.

La faible augmentation des déchets alimentaires entre 2023 et 2024, malgré le déploiement de la collecte pour les ménages, s'explique par l'arrêt d'une expérimentation de collecte des déchets alimentaires des professionnels qui ne s'est pas avérée concluante.

Production par habitant en kg/an



La catégorie emballages comprend aussi les cartons des professionnels. Son ratio a légèrement augmenté grâce à la mise en place de l'extension des consignes de tri en 2023.

+0,6 kg/hab. d'ordures ménagères et assimilées collectées par rapport à 2023

Les déchets verts

Tonnages collectés (en tonnes)

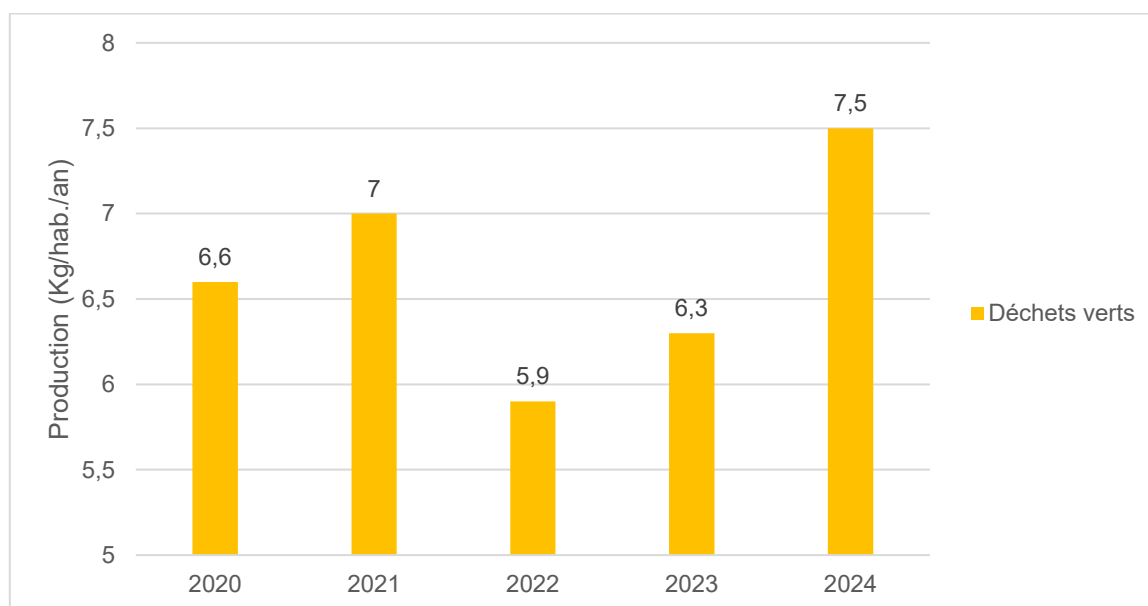
	2020	2021	2022	2023	2024
Déchets verts (en porte à porte)	1 669	1 803	1 526	1 621	1 949

Chaque foyer souhaitant bénéficier de la collecte des déchets verts souscrit à un **abonnement** pour 56€, comprenant 37 semaines de collecte hebdomadaire. En 2024, 5 309 personnes ont souscrit un abonnement soit 4% de plus qu'en 2023.

En plus des déchets verts collectés sur abonnement, 94 tonnes de sapins de Noël, collectés en porte-à-porte (83 tonnes) et en déchetterie (11 tonnes), ont été valorisées en 2024. Les conifères sont broyés et transformés en paillage pour les espaces verts des communes de Dijon métropole.

Production par habitant en kg/an

Les ratios sont fluctuants d'année en année, mais une hausse globale est tout de même observée entre 2020 et 2024 (+14%), en cohérence avec l'augmentation du nombre d'utilisateurs sous convention pour cette collecte.



Les objets encombrants

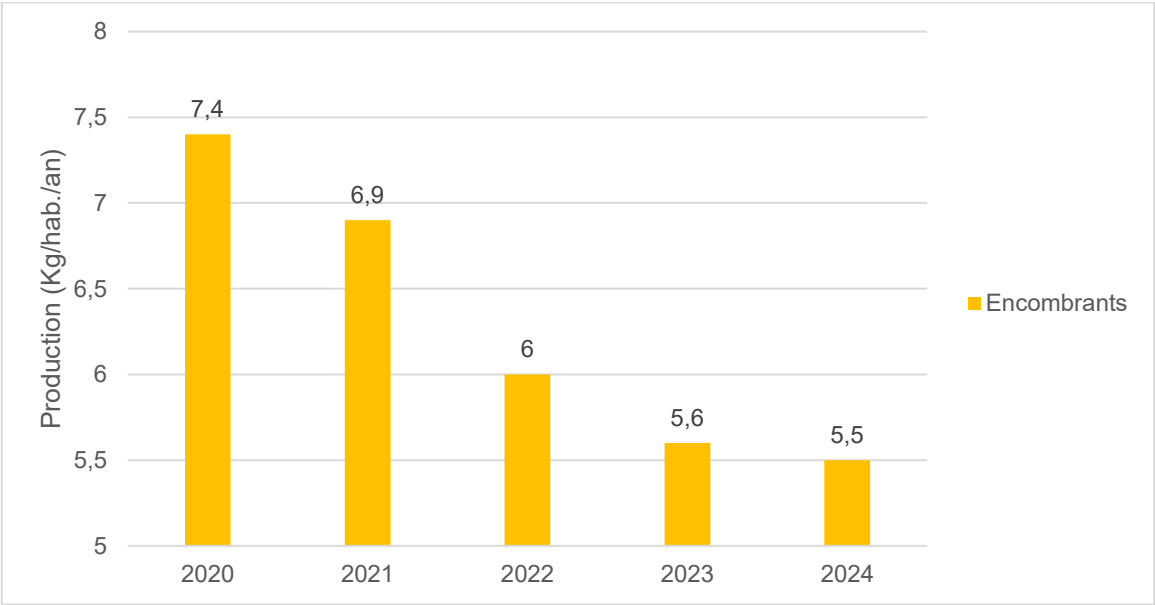
Tonnages collectés (en tonnes)

	2020	2021	2022	2023	2024
Objets encombrants (en porte à porte)	1 887	1 777	1 556	1 449	1 428

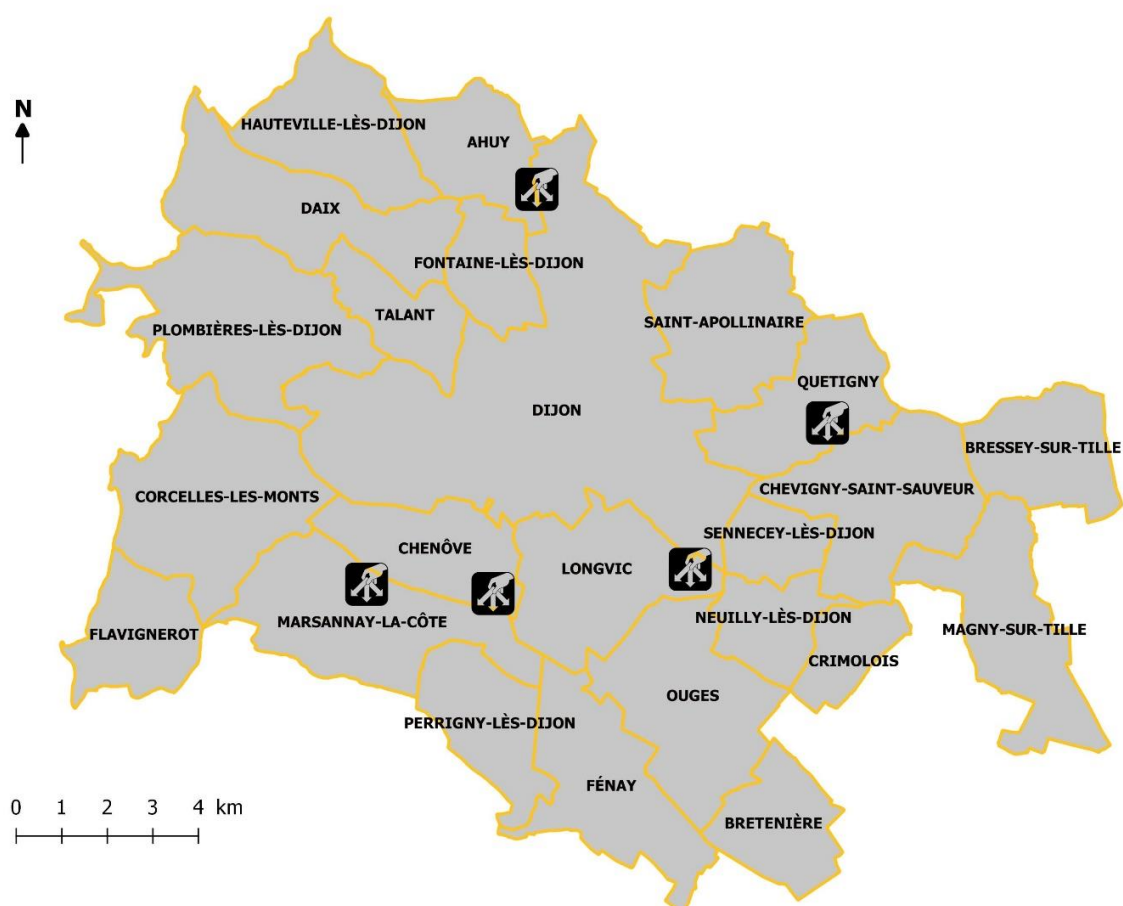
En 2024, 22 tonnes de DEEE et 15 tonnes de ferraille ont été collectées et valorisées via la collecte des objets encombrants.

Production par habitant (kg/hab.)

Les ratios des encombrants sont en forte baisse, de plus de 25% depuis 2020.



LES DECHETTERIES



Localisation des déchetteries sur le territoire de Dijon Métropole

L'accès aux déchetteries est **gratuit** et strictement réservé aux particuliers résidant sur le territoire de Dijon métropole. Les véhicules admis sont limités à 1,9 m de hauteur et à 3,5 t de PTAC. Pour les déchets des professionnels, des déchetteries spécifiques sont disponibles sur le territoire.

Chenôve Rue de Longvic
Tél : 03 80 58 87 32
Dijon Chemin de la Charmette
Tél : 03 80 23 94 94
Longvic Rue Jules Guesde
Tél : 03 80 68 03 91
Quetigny Bd de la Croix Saint Martin
Tél : 03 80 71 03 13

Marsannay-la-Côte
Chemin rural n°15
dit « Chemin aux Vaches »
Tél : 06 77 12 63 12

Hiver (du 01/11 au 30/04) :

Lundi – Vendredi : 9-12h et 14-18h
Samedi : 9-13h et 14-18h
Dimanche : 9-12h

Été (du 01/05 au 31/10) :

Lundi – Vendredi : 9-13h et 14-19h
Samedi : 9-19h
Dimanche : 9-13h

Hiver (du 01/11 au 30/04) :

Lundi – Vendredi : 9-12h et 14-17h
Samedi : 9-13h et 14-17h
Dimanche : 9-12h

Été (du 01/05 au 31/10) :

Lundi – Vendredi : 9-13h et 14-18h
Samedi : 9-18h
Dimanche : 9-13h

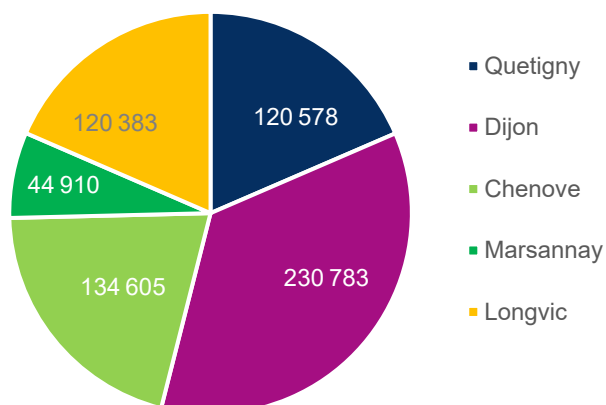
Fermetures : 1^{er} janvier, 1^{er} mai et 25 décembre

Les quantités de déchets collectés en déchetterie sont en hausse entre 2023 et 2024, en accord avec l'augmentation de la fréquentation.

34 665 tonnes de déchets (hors verre et sapins) des particuliers collectés en déchetteries

Répartition des fréquentations en 2024

Nombre d'entrée de véhicules



651 259 visites en déchetteries

+9,3 % de fréquentation depuis 2023

Les tonnages collectés en déchetteries (hors verre)

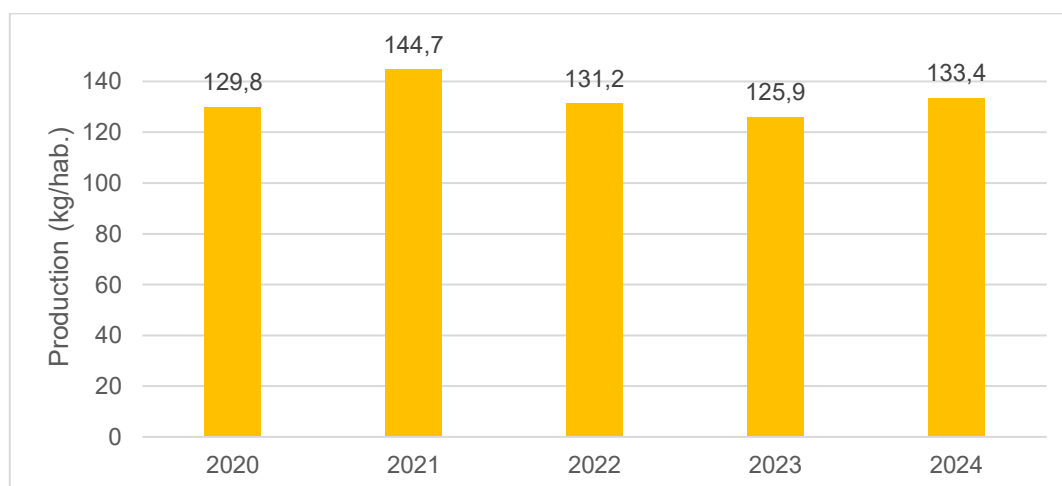
Tonnages collectés (en tonnes)

	2020	2021	2022	2023	2024
Gravats	10 736	12 133	10 357	9 314	8 771
Incinérables	8 428	8 095	5 895	5 782	6 245
Amiante	63	79	77	73	80
Déchets dangereux des ménages	324	343	383	338	370
Papier/carton	1 347	1 498	1 413	1 419	1 521
Bois et plastiques	186	193	917	480	581
Ferraille	1 504	1 599	1 338	1 398	1 418
Pneus	60	67	68	61	55
Déchets verts	7 743	8 913	7 581	7 747	9 373
Placoplâtre	662	776	710	711	673
Mobilier		1 070	2 757	2 797	3 020
Textile et recyclerie	1 434	1 527	1 577	1 316	1 308
DEEE	1 102	1 185	1 087	1 094	1 250
Sous-total déchetteries	33 589	37 478	34 160	32 530	34 665

Dans les déchets dangereux des ménages sont compris le flux Eco DDS pour 159t, mais aussi les piles, les ampoules, les huiles, les cartouches de protoxyde d'azote, etc.

Les textiles (308t) et les recycleries (1 000t) sont des flux gérés et réemployés par Emmaüs.

Production par habitant (kg/hab.)



Le traitement des déchets

LE CENTRE DE TRI



Le centre de tri est destiné à trier, mais aussi à orienter vers les filières de recyclage, les emballages tels que les cartons, les cartonnettes, les emballages pour liquides alimentaires (tétrapack), les bouteilles en plastique (PET, PEHD), l'aluminium, et l'acier ainsi que les papiers tels que les gros de magasins, les journaux, les revues et les magazines (JRM).

35 232 tonnes de déchets recyclables ont été reçues en 2024 sur le centre de tri, dont **16 601 tonnes de Dijon métropole**. D'après les pesées et caractérisations réalisées, **le taux de refus de tri est de 28,3%**.

Le centre de tri peut accueillir jusqu'à **35 000 tonnes de déchets par an**. Les performances du centre de tri sont meilleures depuis sa modernisation en 2023, qui visait de pouvoir accueillir les nouveaux déchets dans le cadre de l'extension des consignes de tri.



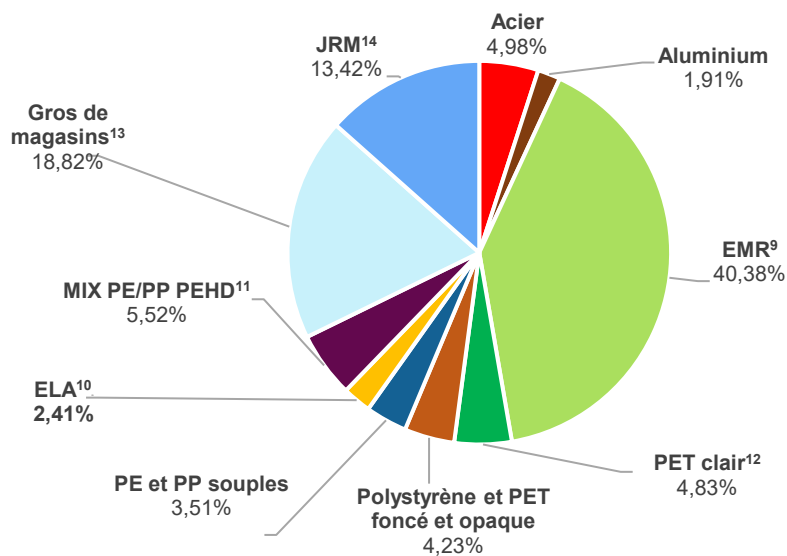
Plus de 48 885 heures
d'insertion

79,9% de taux d'utilisation sur l'ensemble de l'année

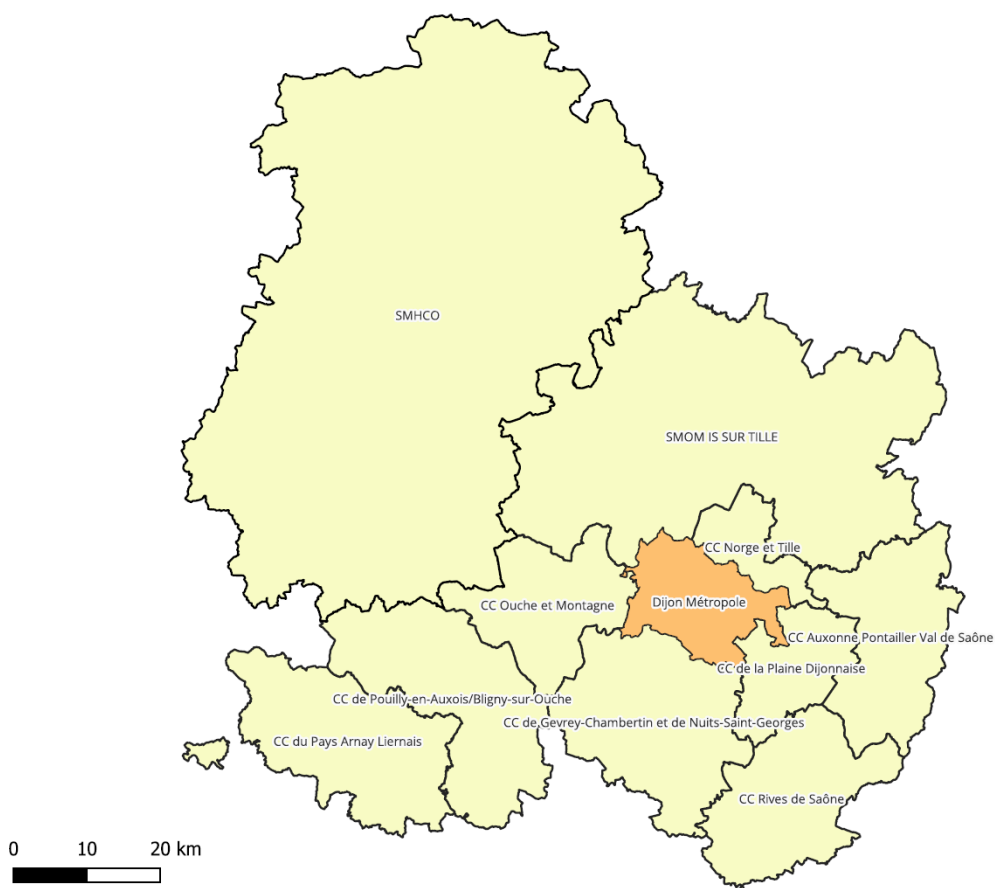
10,9 t/h de capacité de tri depuis sa modernisation en
2023

92% de la population de la Côte d'Or bénéficiant du nouveau centre de tri

Répartition des flux de Dijon métropole issus du centre de tri et évacués vers les filières de recyclage



Zone de chalandise Centre de Tri Dijon métropole au 1^{er} janvier 2024



⁹ EMR : Emballages Ménagers Recyclables

¹⁰ ELA : Emballages Liquides Alimentaires

¹¹ PE/PP/PEHD : Polyéthylène haute densité (Bidons

¹² PET : Polytéraphthalate d'éthylène (Bouteilles plastiques)

L'UNITE DE VALORISATION ENERGETIQUE



Dijon métropole est maître d'ouvrage et exploitant en régie de l'Unité de Valorisation Énergétique (UVE) située sur la commune de Dijon. Le site traite les déchets de plus de 93% de la population de la Côte d'Or, soit environ 500 000 habitants, dans la limite de 140 000 tonnes de déchets par an.

Mise en service en 1975, l'UVE comprend 2 lignes de traitement des déchets et valorise l'énergie de combustion sous forme de chaleur livrée au RCU et d'électricité autoconsommée et vendue pour l'excédent. L'UVE est le premier outil de production d'énergie local, avec une capacité de production d'environ 37 GWh d'électricité et 150 GWh de chaleur par an. Une Installation de Maturation et d'Elaboration des Mâchefers (IME) est adjacente au site de l'UVE. Dijon métropole assure ainsi le tri, la maturation et la valorisation des mâchefers pour près de 25 000 t/an.

L'UVE est engagée dans une démarche environnementale depuis 2006, elle est certifiée **ISO 14001 depuis juin 2008**. La mise en place d'un système de management de l'énergie a abouti à une certification **ISO 50001 en mai 2014**.

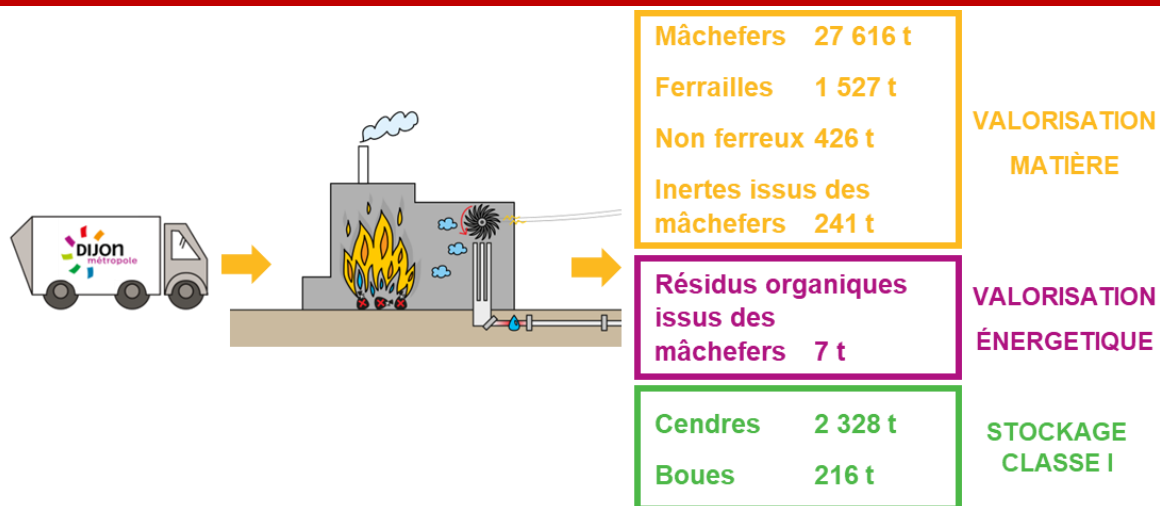
140 000 tonnes par an de capacité de valorisation énergétique

8,4 tonnes/heure de productivité moyenne en 2024

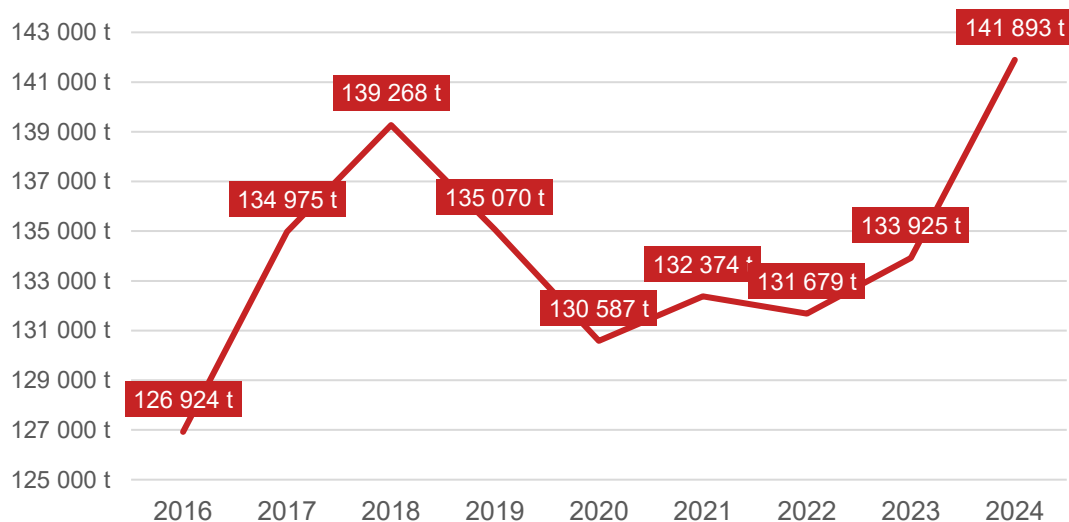
91% de taux de fonctionnement des fours

¹³ **Gros magasin** : Petits papiers de mauvaise qualité compactés en balles

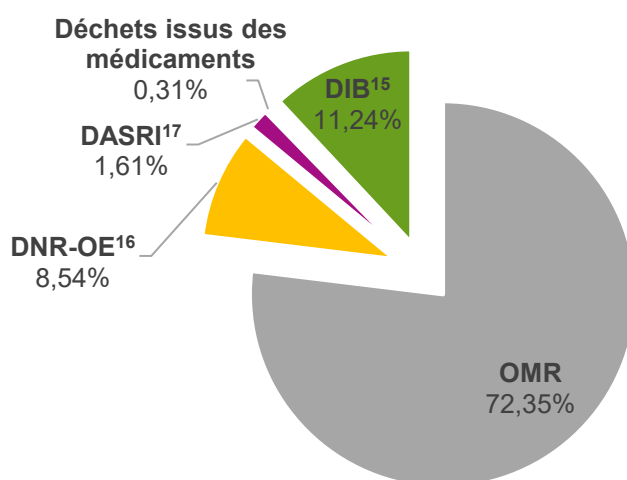
¹⁴ **JRM** : Journaux Revues Magazines



Evolution tonnages réceptionnés à l'UVE



Répartition des tonnages réceptionnés en 2024

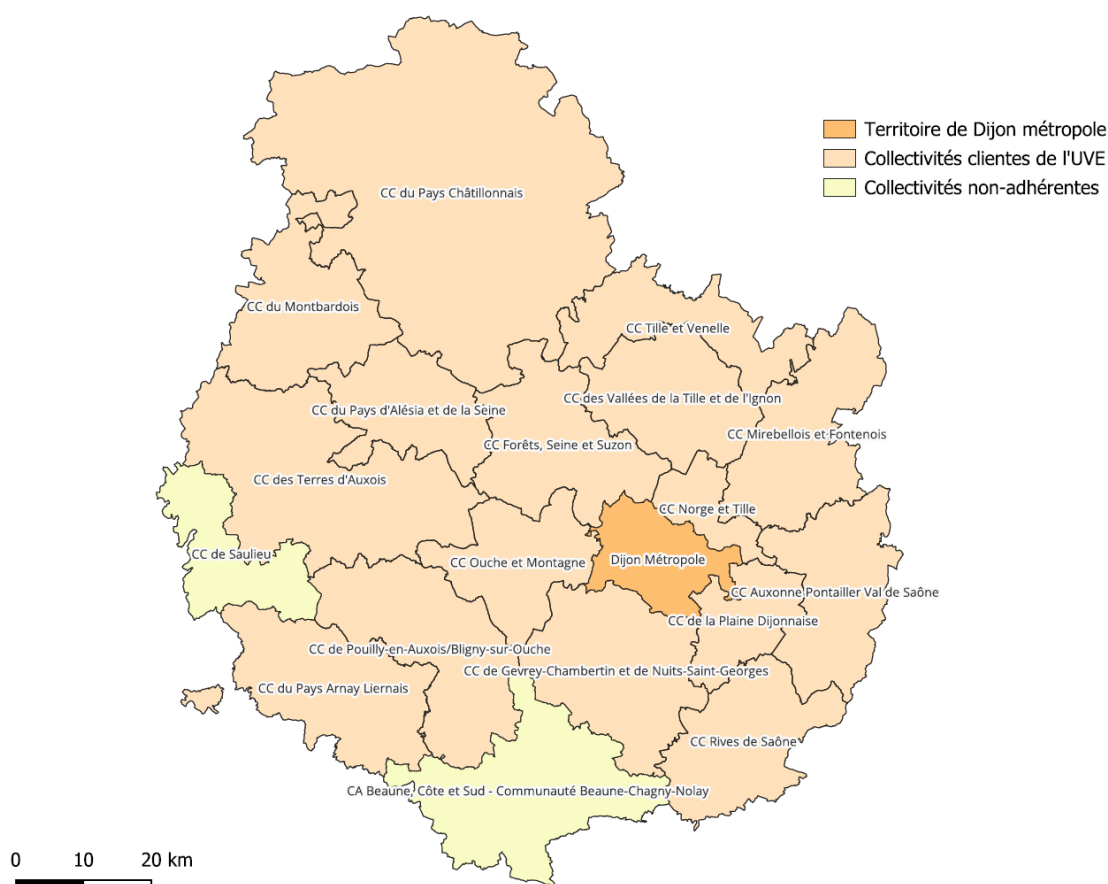


141 893 tonnes réceptionnées et traitées par l'UVE en 2024*

93% de la population de la Côte d'Or bénéficie de l'UVE

* Dans le cadre d'une opération d'aide pour le traitement des OMR en provenance du SMET 71, durant leur phase de travaux suite un incendie en 2023, l'UVE a légèrement dépassé son autorisation de 140 000 tonnes au cours de l'année 2024.

Les collectivités adhérentes et non-adhérentes de l'UVE



¹⁵ DIB : déchets industriels banaux

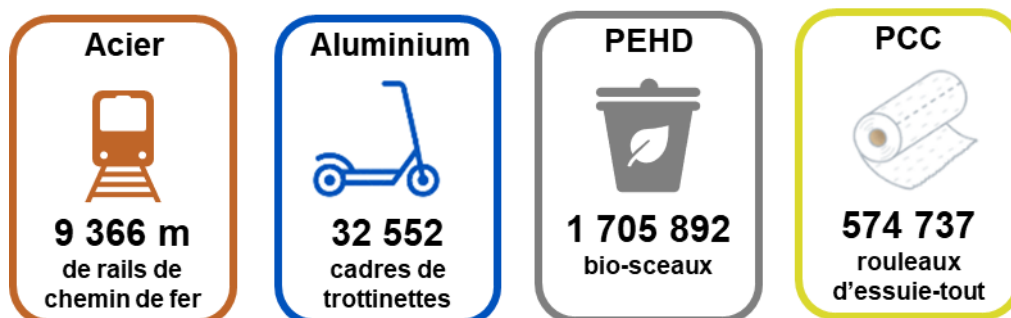
¹⁶ DNR-OE : déchets non recyclables objets encombrants

¹⁷ DASRI : déchets d'activité de soins à risques infectieux

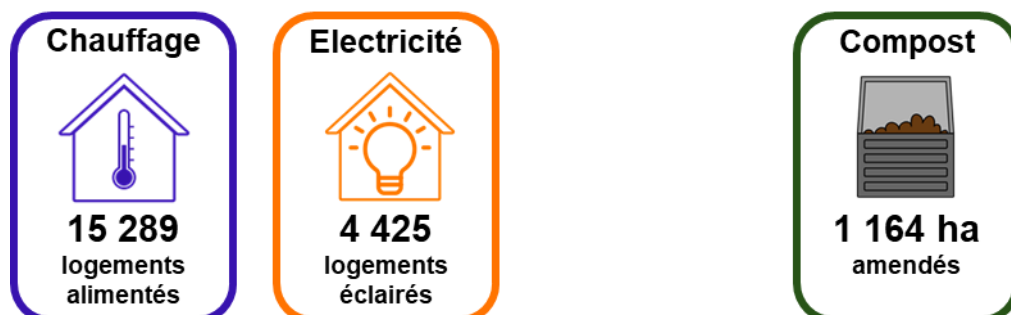
EXEMPLE DE VALORISATION DES DECHETS TRAITES SUR LE TERRITOIRE



En sortie du centre de tri



En sortie d'unité de valorisation énergétique et de plateforme de compostage



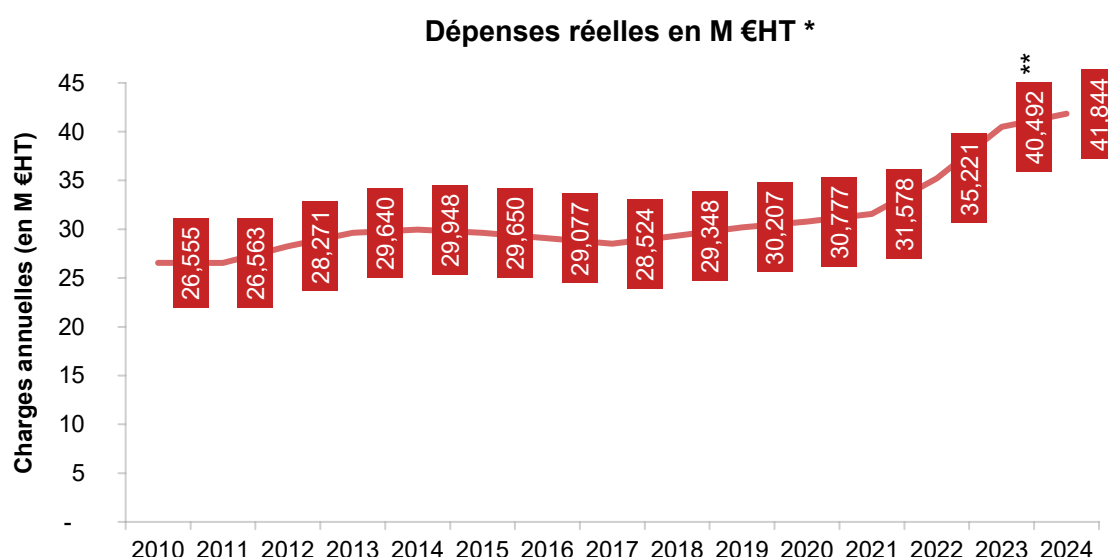
Les indicateurs financiers

LES DEPENSES ANNUELLES DE DIJON METROPOLE

Dans le cadre de la politique de prévention des déchets, Dijon métropole doit suivre les coûts de la gestion des déchets via un outil standard adapté à toutes les collectivités, la matrice des coûts. Les chiffres suivants sont issus de cette matrice.



Evolution des dépenses réelles depuis 2010



* Tous budgets confondus (principal et annexes)

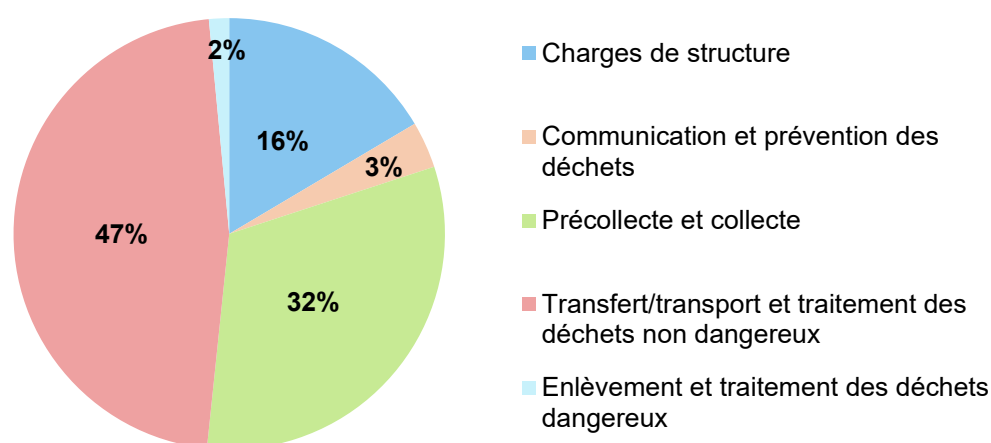
** Première année d'amortissement du centre de tri (selon la méthode de comptabilisation ADEME)

Répartition des dépenses réelles

Les charges fonctionnelles et techniques de Dijon métropole pour l'année 2024 s'élèvent à 41 843 699 €HT, équivalent à 159,5 €HT/hab. Ce montant comprend les amortissements en cours qui représentent une somme de 8 316 712 €HT, soit 7% de plus qu'en 2023.

Cette présentation des dépenses se base sur la comptabilité analytique de la collectivité.

Répartition des charges fonctionnelles et techniques



Charges de structure	6 895 677 €HT
Communication	435 952 €HT
Prévention	1 023 299 €HT
Précollecte	1 222 040 €HT
Collecte	12 036 057 €HT
Transfert/transport du verre	62 347 €HT
Transfert/transport et Traitement des déchets de déchetteries	1 042 435 €HT
Tri et conditionnement	5 032 180 €HT
Compostage	37 471 €HT
Incinération	12 775 667 €HT
Autre valorisation matière et énergie	310 596 €HT
Traitement des inertes	338 540 €HT
Enlèvement et traitement des déchets dangereux	631 437 €HT

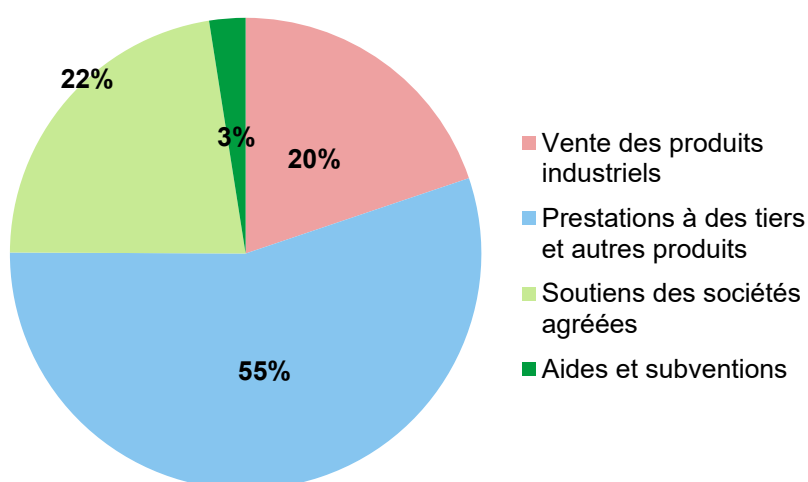
LES RECETTES ANNUELLES DE DIJON METROPOLE



Répartition des produits

En 2024, Dijon métropole a perçu 17 066 416 €HT, soit 7% de recettes de plus qu'en 2023, liés notamment à la perception de subventions pour les investissements et à une augmentation des recettes liées à la vente de matériaux. Ce montant équivaut à 65,1 €HT par habitant.

Répartition des recettes



Matériaux	2 371 063 €HT
Energie	1 011 566 €HT
Prestation à des tiers	9 305 206 €HT
Autres produits	123 560 €HT
Tous soutiens des sociétés agréées	3 831 434 €HT
Reprises et subventions d'investissement	334 320 €HT
Subventions de fonctionnement	89 266 €HT

Autres recettes

La gestion des déchets est financée par la taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM), dont le calcul repose sur la valeur du foncier bâti.

6,4% de taux de TEOM, soit un taux stable depuis 2015

Au 31 décembre 2024, **749 contrats de redevance spéciale gros producteurs** ont été signés avec des professionnels.

3,38€ HT est le tarif au litre pour l'enlèvement des déchets des professionnels

LES COÛTS PAR FLUX DE DÉCHETS

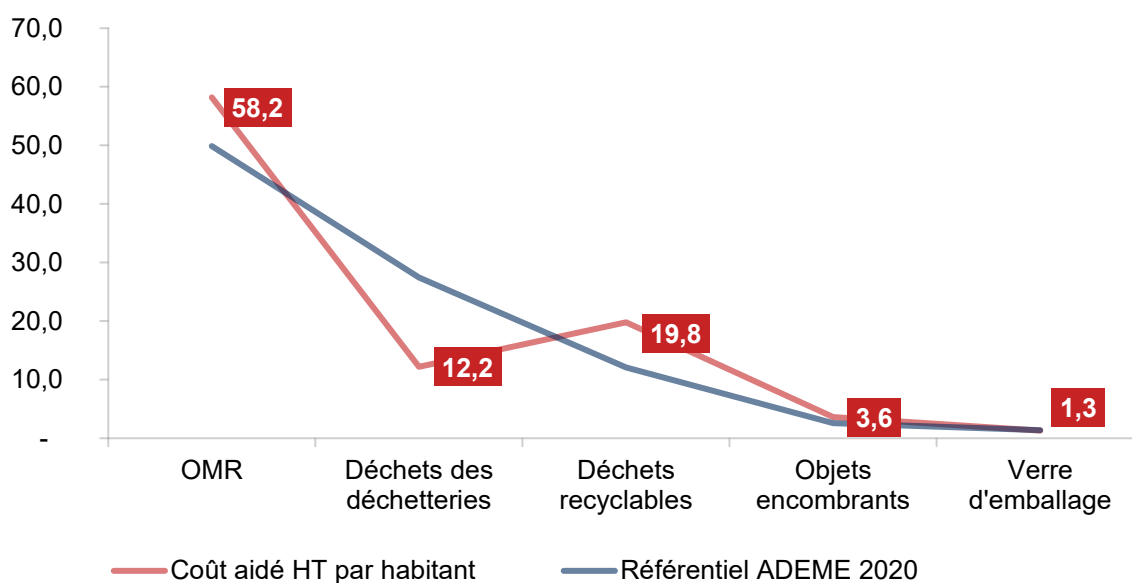


Les coûts présentés dans les graphiques ci-dessous correspondent aux coûts aidés, hors taxe. Ces derniers prennent en compte les recettes industrielles, les soutiens des sociétés agréées, les subventions et les aides attribués à chaque flux de déchets.

Coûts aidés par habitant

Le coût aidé HT par habitant diffère du coût de la TEOM réellement payé par l'utilisateur, qui est calculé en fonction de la valeur de la surface locative de l'habitation.

Coût aidé en €HT par habitant (donnée INSEE) pour les principaux flux collectés



Le coût aidé en €HT/habitant pour les flux OMR, déchets recyclables et verre d'emballage sont globalement stables entre 2023 et 2024, avec respectivement une évolution de +4%, -5% et -7% entre ces deux années.

Le flux des OMR concentre la majorité des coûts à l'habitant. Ce coût est supérieur au référentiel ADEME. Néanmoins, il regroupe les coûts liés à la collecte, et ceux liés au traitement des OMR, qui n'ont pas le même périmètre géographique. En effet, l'UVE accueillant des déchets de collectivités alentours, le nombre d'habitants concernés par les prestations de traitement est bien plus important que pour les prestations de collecte. Cette concaténation de deux périmètres rend la comparaison avec le référentiel ADEME peu pertinente.

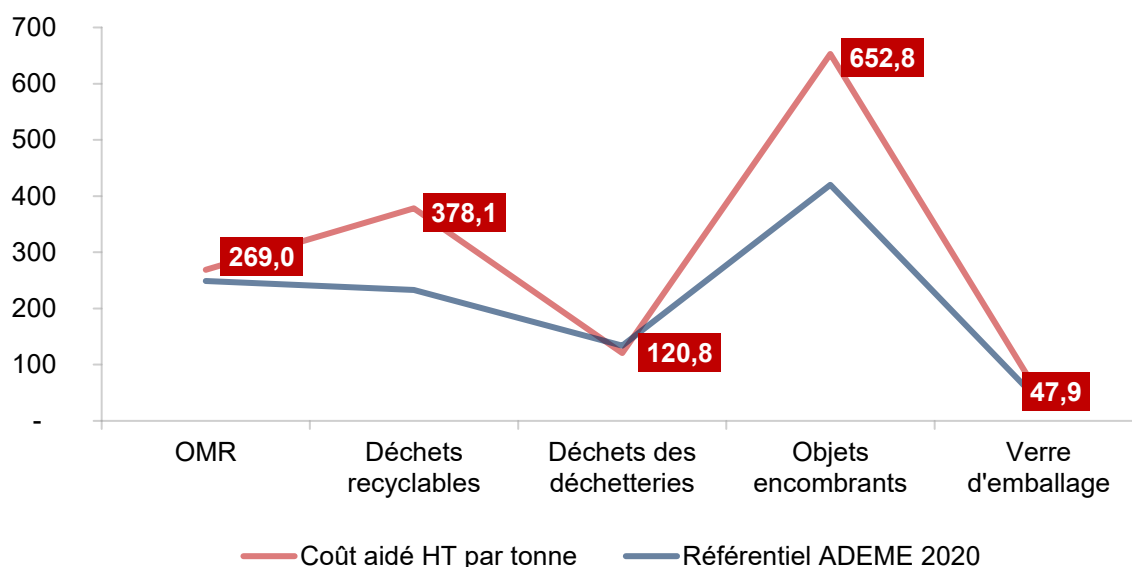
La montée en puissance du nouveau centre de tri, pour lequel l'investissement est lissé sur plusieurs années, explique le coût aidé par habitant plus élevé que le référentiel pour les déchets recyclables.

Enfin, les coûts des déchetteries et du verre d'emballage sont également inférieurs au référentiel ADEME. Le coût des encombrants collectés en PAP est très légèrement supérieur au référentiel ADEME.

Coûts aidés à la tonne

Le coût aidé à la tonne se définit par le coût aidé pour chaque flux, rapporté aux tonnes collectées.

Coût aidé HT en € à la tonne pour les principaux flux collectés



Comme pour les coûts aidés à l'habitant, le coût aidé par tonne pour le flux verre est similaire au référentiel ADEME. C'est également le cas pour les déchets des déchetteries, ainsi que pour le flux OMR. Ces données indiquent une bonne gestion financière de Dijon métropole.

Le coût aidé en €HT/tonne pour le flux OMR augmente de 4% pour le flux OMR entre 2023 et 2024. Le coût aidé en €HT/tonne pour les déchets recyclables diminue de 17% entre 2023 et 2024, en lien avec la perception des subventions d'investissement pour les travaux du centre de tri, ainsi que l'augmentation des produits liés à la revente des matériaux. Ce coût reste néanmoins supérieur aux valeurs de référence, en raison de l'investissement sur le centre de tri.

Annexes

Annexe 1 : Glossaire et sigles

Annexe 2 : Tableau récapitulatif des tonnages collectés sur Dijon métropole

Annexe 3 : Synoptique général des déchets traités par Dijon métropole

Annexe 4 : Tableau récapitulatif des principaux marchés de prestation de Dijon métropole

GLOSSAIRE

- **Biogaz** : Gaz produit par la fermentation de matière organique en l'absence d'oxygène. Il est l'un des deux produits du processus de méthanisation, l'autre étant le digestat.
- **Collecte des déchets** : Ensemble des moyens d'acheminement des déchets vers les filières de traitement et de valorisation.
- **DDS** : Déchets diffus spécifiques, ce sont les déchets spéciaux des ménages et des entreprises (peintures, solvants, etc) nécessitant une collecte et un traitement appropriés en raison du risque qu'ils représentent pour l'environnement et la santé.
- **DEEE** : Déchets d'Equipements Electriques et Electroniques, c'est-à-dire issus de tous les équipements fonctionnant avec un courant électrique, une pile ou un accumulateur.
- **Digestat** : Résidu solide ou liquide composé d'éléments organiques non dégradés et de minéraux. Il est l'un des deux produits du processus de méthanisation, l'autre étant le biogaz.
- **Economie circulaire** : Elle vise à diminuer le gaspillage des ressources naturelles, afin de découpler la consommation des ressources de la croissance économique tout en assurant la réduction des impacts environnementaux et l'augmentation du bien-être.
- **Lombricompostage** : dégradation des déchets organiques par des vers à compost dans un lombricomposteurs permettant de produire du compost.
- **Mâchefer** : résidu résultant de l'incinération des déchets.
- **Méthanisation** : Procédé de traitement des ordures ménagères permettant de produire du compost et du biogaz à partir de la décomposition biologique anaérobie de la matière organique.
- **Point d'apport volontaire** : permettent aux particuliers d'apporter leurs déchets triés dans des bornes spécifiques implantées sur l'espace public.
- **Ressourcerie** : Lieu où les particuliers peuvent déposer des objets dont ils veulent se défaire et auxquels la ressourcerie va donner une seconde vie en réparant, réemployant ou réutilisant.
- **Réemploi** : opération à travers laquelle des substances, matières ou produits qui ne sont pas des déchets, sont utilisés à nouveau. Cette utilisation est destinée à un usage identique à celui pour lequel les produits sont initialement conçus.
- **Réutilisation** : opération par laquelle une substance, produit ou matière, devenu un déchet, est utilisée à nouveau. Cette dernière utilisation peut être différente de l'usage pour lequel le produit est initialement destiné.
- **Valorisation énergétique** : consiste à récupérer et à valoriser l'énergie produite lors du traitement des déchets sous forme de chaleur, d'électricité, de carburant.

SIGLES

- **DEA** : Déchets d'Eléments d'Ameublement
- **DMA** : Déchets Ménagers et Assimilés
- **LTECV** : Loi Relative à la Transition Energétique pour la Croissance Verte
- **AGEC** : Anti-gaspillage pour une économie circulaire
- **OE** : Objets Encombrants
- **OM** : Ordures Ménagères
- **OMA** : Ordures Ménagères et Assimilés
- **OMR** : Ordures Ménagères Résiduelles
- **PLPDMA** : Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés
- **RS** : Redevance Spéciale

TABLEAU RECAPITULATIF DES TONNAGES COLLECTES SUR DIJON METROPOLE

HORS ZONES (communes) & MARCHES		TONNAGES TOTAUX										NB HAB. 2024	RATIO : KG / AN / HAB							
		OM	DR	VERRE	CARTONS	DV	OE	TOTAL 2024	TOTAL 2023	Evolution 2023/2024	OM		DR	VERRE	CARTONS	DV	OE	TOTAL		
	AHUY	286	187	18		4	573	616	-7%	1 613	177,0	115,9			11,3	2,3	355,2			
	BRESSEY SUR TILLE	168	73	17		5	291	291	0%	1 136	148,2	64,5			14,7	4,8	255,9			
	BRETIENIERE	150	64	28		2	285	293	-3%	924	162,0	69,1			30,6	2,5	308,7			
	CHENOVE	3 441	685	31	126		4 659	4 620	1%	14 612	235,5	46,9			2,1	8,6	318,8			
	CHEVIGNY SAINT SAUVEUR	2 093	616	118	43	3 141	3 086	2%	11 158	187,5	55,2			10,6	3,8	281,5				
	CORCELLES LES MONTS	128	37	5		1	192	194	-1%	654	195,8	56,4			7,6	1,1	293,5			
	DAIX	322	113	54	3	527	574	-8%	1 564	206,0	72,4			34,3	1,7	337,1				
	DIJON	33 694	7 844	406	803	778	47 569	47 193	1%	162 650	207,2	48,2		2,5	4,9	4,8	292,5			
	FENAY (CHEVIGNY, DOMOIS)	213	113	35		2	422	428	-2%	1 737	122,8	65,2			20,3	1,4	242,7			
	FLAVIGNEROT	43	13	0		1	66	67	-2%	227	188,1	57,1			1,5	2,2	290,4			
	FONTAINE LES DIJON	1 721	594	243	41	2 999	2 970	1%	9 050	190,2	65,6			26,8	4,6	331,4				
	HAUTEVILLE LES DIJON	202	97	26	5	368	369	0%	1 238	163,3	78,0			20,8	3,8	297,0				
	LONGVIC	1 869	505	39	70	2 797	2 774	1%	8 803	212,3	57,4			4,4	7,9	317,8				
	MAGNY SUR TILLE	150	100	14	2	296	295	0%	901	166,1	111,3			15,6	2,1	328,6				
	MARSANNAY LA COTE	880	306	15	27	1 476	1 512	-2%	5 385	163,3	56,9			2,9	4,9	274,1				
	NEUILLY-CRIMOLOIS	633	181	32	10	942	935	1%	3 179	199,1	56,8			10,0	3,1	296,5				
	OUGES	286	69	18	6	415	417	-1%	1 614	177,3	43,0			11,2	3,5	257,0				
	PERRIGNY LES DIJON	507	139	28	12	758	740	2%	2 274	223,1	61,0			12,1	5,1	333,3				
	PLOMBERIES LES DIJON	495	138	23	24	775	767	1%	2 580	192,0	53,6			8,7	9,2	300,4				
	QUETIGNY	1 536	485	31	56	2 463	2 463	-2%	9 218	166,6	52,6			3,3	6,1	261,8				
	SAINT APOLLINAIRE	1 577	452	166	37	2 438	2 399	2%	7 587	207,9	59,6			21,9	4,9	321,4				
	SENNECEY LES DIJON	440	146	18	6	695	677	3%	2 100	209,8	69,5			8,7	3,0	331,1				
	TALANT	2 245	619	187	133	3 458	3 368	3%	12 107	185,4	51,2			15,4	11,0	285,6				
	ZONES (industrielles, artisanales et d'activités)	3 692	155	861			4 709	4 424	6%											
	DEEE				22		22	35												
	FERRAILLE				15		15	10												
	SAPINS			83			83	81												
	BIODECHETS						144	166												
	DIJON METROPOLE - Total	56 772	13 733	7 152	1 267	2 032	82 528	81 765	1%	262 311	216	52	27	5	8	5	315			

Rapport annuel sur le prix et la qualité du service public en matière de prévention et de gestion des déchets ménagers et assimilés - 2024



TABLEAU RECAPITULATIF DES PRINCIPAUX MARCHES DE PRESTATION DE DIJON METROPOLE

Budget	N°	Objet	Entreprise attributaire	Début de marché	Fin de marché
01 - collecte	2020-039FM	Gestion des déchets ménagers et assimilés LOT1 Fourniture de bacs roulants	ESE France	01/01/2021	31/12/2025
01 - collecte	2020-155FM	Gestion des déchets ménagers et assimilés LOT2 Pré collecte et collecte des DMA	DIEZE (SUEZ)	01/01/2021	31/12/2025
01 - collecte	2020-040FM	Traitement des déchets verts et biodéchets	BIODEPE	01/01/2021	31/12/2024
01 - collecte	2020-097FM	Fourniture et pose de panneaux sites compostages partagés	ALFACY	01/09/2021	31/08/2024
01 - collecte	2021-030FM	Marché de fourniture, stockage et distribution de composteurs en kit et équipés - lot 1 : fourniture et livraison de composteurs en kit et équipés	GARDIGAME	01/04/2021	31/03/2025
01 - collecte	2021-031FM	Marché de fourniture, stockage et distribution de composteurs en kit et équipés - lot 2 : Fourniture et livraison de composteurs de grosse capacité	ALFACY	02/04/2021	01/04/2025
01 - collecte	2021-032FM	Marché de fourniture, stockage et distribution de composteurs en kit et équipés - lot 3 : stockage et distribution de composteurs individuels en kit et équipés	ENVIE	07/04/2021	06/04/2025

Budget	N°	Objet	Entreprise attributaire	Début de marché	Fin de marché
01 - collecte	2021-101FM	Mission d'études et de conseil en matière de gestion des déchets	ELCIMAI	09/09/2021	08/09/2025
01 - collecte	2021-113AM	Prestations de service pour la gestion des prêts, du stockage et du lavage des gobelets réutilisables - Marché réservé à des structures d'insertion par l'activité économique.	ENVIE	22/01/2021	21/09/2025
01 - collecte	2022-156FM	Exploitation du centre de tri communautaire	SUEZ RV	17/11/2022	16/11/2027
01 - collecte	2023DM AO1056 00	Stockage et rechargement du verre d'emballage alimentaire collecté sur le territoire de DM	SETEO	06/06/2023	07/06/2027
01 - collecte	2023DM AO1447 02	Fourniture d'une benne de collecte de déchets ménagers de 12 m3 à compaction	FAUN	02/01/2024	02/08/2025
01 - collecte	2023DM AO1447 03	Fourniture d'une benne de collecte des encombrants de 16m3	FAUN	02/01/2024	02/08/2025
01 - collecte	2023DM AO1447 01	Fourniture d'un châssis cabine 4x2 de 16 tonnes	BERTHIER	29/12/2023	29/07/2025
01 - collecte	2024DM AO0234	Fourniture d'abris-bacs pour la collecte de biodéchets alimentaires	SUEZ RV	29/07/2024	28/07/2028
01 - collecte	2024DM PN0511 00	Fourniture de 4 véhicules neufs de collecte de déchets ménagers fonctionnant à l'hydrogène et garanties associées	HYUNDAI HYDROGEN MOBILITY GERMANY	23/12/2024	22/12/2031
01 - déchetterie	2022-154FM	Marché de gestion des déchetterie lot 1	GODARD	01/01/2023	31/12/2026

Budget	N°	Objet	Entreprise attributaire	Début de marché	Fin de marché
		: gardiennage, location, transport et traitement des déchets des 5 déchetteries			
01 - déchetterie	2022-155FM	Marché de gestion des déchetterie lot 2 : Location, transport et traitement des déchets dangereux des ménages hors périmètre ECO DDS et de l'amiante des 5 déchetterie	SETEO	01/01/2023	31/12/2026
01 - UIOM	2020-007FM lot 7	Entretien courant des espaces verts UIOM et CET	JACQUINOT	20/01/2020	19/01/2024
01 - UIOM	2020-103AM	Travaux de fumisterie	FERBECK	24/11/2020	23/11/2024
01 - UIOM	2021-019AM	Maintenance appareils de mesure en continu et semi-continu sur cheminées UVE	ENVEA	24/03/2021	23/03/2025
01 - UIOM	2021-039AM	Location-entretien de vêtements professionnels	KALHYGE	09/04/2021	08/04/2025
01 - UIOM	2021-066AM	Achat de pièces de rechange pour les grappins OM et les bennes preneuses mâchefers de l'UVE	EUROBEN	09/06/2021	08/06/2025
01 - UIOM	2021-069FM	Analyses chimiques sur effluents liquides et gazeux - contrôle des paramètres environnementaux - lot 1 : vapeur, effluents liquides et paramètres environnementaux	EUROFINS HYDROLOGIE EST	06/06/2021	05/06/2025
01 - UIOM	2021-070FM	Analyses chimiques sur effluents liquides et gazeux - contrôle des paramètres environnementaux - lot 2 : analyses des fumées, QAL2 et AST	SOCOTEC ENVIRONNEMENT	08/06/2021	06/06/2025

Budget	N°	Objet	Entreprise attributaire	Début de marché	Fin de marché
01 - UIOM	2021-071FM	Analyses chimiques sur effluents liquides et gazeux - contrôle des paramètres environnementaux - lot 3 : gestion et analyses des cartouches de mesure en semi-continu des dioxines	SOCOTEC ENVIRONNEMENT	08/06/2021	06/06/2025
08 - GTA	2021-007FM	Achat de pièces de rechange et prestations de maintenance associées pour le Groupe Turbo-Alternateur	THERMODYN	17/11/2021	16/11/2025
01 - UIOM	2021-013AM	Collecte et traitement des déchets dangereux	EDIB	13/07/2020	12/07/2024
01 - UIOM	2021-099FM	Transport et traitement des REFIONS	SETEO	28/09/2021	27/09/2025
01 - UIOM	2021-076FM	Fourniture de gaz	SAVE FACTEUR 4 (SF4)	01/01/2022	31/12/2025
01 - UIOM	2021-080FM	Fourniture d'électricité	EDF	01/01/2022	31/12/2025
01 - UIOM	2021-145FM	Tri des mâchefers et refus de tri des mâchefers issus de l'UVE	MONT BLANC VALORISATION	17/11/2021	16/11/2025
01 - UIOM	2022-046FM	Achat de pièces de rechange pour les fours chaudières électrofiltres et prestations de maintenance associées	HZI ESTI	26/04/2022	25/04/2026
01 - UIOM	2022-058FM	Marché de décompactage, mise en andain, transport et reprise des mâchefers	HUBERT ROUGEOT	25/05/2022	24/05/2026
01 - UIOM	2022-073FM	Prestation de mise en balles et stockage des balles sur la plateforme des mâchefers	PRESTABALLES	20/06/2022	19/06/2026

Budget	N°	Objet	Entreprise attributaire	Début de marché	Fin de marché
01 - UIOM	2022-084FM	Transfert et traitement des déchets ménagers vers un site autorisé durant les arrêts techniques de l'UVE	IWS MINERALS France	28/07/2022	27/07/2026
01 - UIOM	2022-115FM	Réception, broyage et renvoi vers l'UVE de Dijon Métropole des OE, DNR et incinérables de déchetteries	SETEO	04/10/2022	03/10/2026
01 - UIOM	2022-165FM	Fourniture, installation et mise en service d'analyseurs en ligne de mercure dans les fumées et maintenance globale	ENVEA	15/12/2022	15/05/2029
01 - UIOM	2023DM AO1022 01	Fourniture de chaux	ECL	07/05/2023	07/05/2027
01 - UIOM	2023DM AO1022 02	Fourniture d'ammoniaque	BEAUSEIGNEUR	18/04/2023	18/04/2027
01 - UIOM	2023DM AO1022 03	Fourniture de soude 50%	BEAUSEIGNEUR	18/04/2023	18/04/2027
01 - UIOM	2023DS MC1310 00	Fourniture et maintenance brûleurs fours	FIVES PILLARD	25/09/2023	11/10/2027
01 - UIOM	2023DS MC1604 00	Fourniture et pose de 2 ponts bascule pour l'UVE	PRECIA MOLEN	23/12/2023	23/12/2027
01 - UIOM	2023DM PA1266	Maintenance système automatisé et du SNCC de l'UVE	SPIE INDUSTRIE ET TERTIAIRE	03/10/2023	04/10/2027
01 - UIOM	2024DM AO0315	Marché d'entretien de la station de production d'eau déminée et des injections de produits de chaudière	VEOLIA EAU	07/08/2024	06/08/2028
01 - UIOM	2024DM SC0363	Maintenance des onduleurs	PHYSEO	12/08/2024	11/08/2028
01 - UIOM	2024DM PA6526	Prestations de curage, pompage et inspection vidéo à	EXPERT CANALISATION S	10/03/2025	09/03/2028

Budget	N°	Objet	Entreprise attributaire	Début de marché	Fin de marché
		l'usine de valorisation énergétique	SETEO SARP		
01 - UIOM	2024DM PA0517 00	Maintenance des équipements de production d'air comprimé et fournitures associées	BOUTILLON DEXIS	23/10/2024	22/10/2027
01 - UIOM	2023DM PN1661	Marché d'assistance à maîtrise d'ouvrage et maîtrise d'œuvre relatif au Projet de Modernisation de l'Unité de Valorisation Energétique (UVE) de Dijon métropole	NALDEO ELCIMAI ENVIRONNME NT ARCHITRAV	02/07/2024	01/07/2030

**Unité de valorisation
énergétique
Dijon métropole
Tél : 03 80 50 37 21**

**Dijon métropole
40 avenue du drapeau
BP 17510 DIJON cedex**